

CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar, 1971)
Quatrième Session de la Conférence des Parties contractantes
Montreux, Suisse, 27 juin au 4 juillet 1990

Recommandation 4.14

REMERCIEMENTS AUX HOTES

CONSCIENTE de l'appui considérable que les autorités suisses ont apporté à la Quatrième Session de la Conférence des Parties;

SOULIGNANT l'importance de la contribution de la Suisse au budget de la Convention, notamment par la fourniture de contributions volontaires destinées à soutenir la conservation des zones humides dans les pays en développement;

NOTANT avec satisfaction l'annonce faite lors de cette réunion par le gouvernement de la Suisse concernant la proposition de désignation de six nouveaux sites pour inscription sur la Liste;

LA CONFERENCE DES PARTIES CONTRACTANTES

EXPRIME ses remerciements et sa satisfaction à ses hôtes suisses, notamment la Confédération, le canton de Vaud et la ville de Montreux;

APPRECIE l'aide exceptionnelle apportée à la Conférence par des organisations non-gouvernementales, notamment lors des visites de sites;

EXPRIME sa satisfaction pour le soutien continu de la Suisse aux activités entreprises dans le cadre de la Convention; et

ESPERE que les six nouveaux sites désignés en Suisse seront délimités en fonction des critères écologiques fixés par la Convention.